

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

AVENANT

modifiant la convention du 16 novembre 2006
fixant les modalités de fonctionnement de la garantie départementale
accordée à l'Association Château Walk
pour un emprunt d'un montant de 2 043 000 €

Article 1er : En application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 5 mars 2012, les dispositions de la convention du 16 novembre 2006 relatives à la garantie départementale accordée à l'Association Château Walk sont abrogées.

Article 2 : La mainlevée de la restriction au droit de disposer au profit du Département du Bas-Rhin et de la prénotation destinée à garantir le rang de la promesse d'affectation hypothécaire données par l'Association Château Walk sur sur les biens cadastrés au Livre Foncier de Haguenau section EK n° 29, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 111, 120, 127, 128 et 129 et section HA n° 102, 103, 104 et 135 est accordée afin de permettre à l'Association Château Walk de transférer au profit de la Fondation de la Maison du Diaconat, son centre de soin de suite et de réadaptation en addictologie situé à Haguenau.

Fait à Strasbourg, le

Pour l'Association Château Walk
Le Président,

Pour le Département du Bas-Rhin
Le Président,